

Aide au choix du plan type et à la mise en forme

Choix du plan type

Sept plans types ont été déclinés d'après les plans types proposés par le journal officiel :

- pour un essai médicamenteux: lorsque l'étude prévoit de comparer deux médicaments (ou médicament versus placebo).
- pour un essai portant sur un dispositif médical : lorsque l'étude prévoit de comparer deux dispositifs médicaux.
- pour un essai portant sur un produit mentionné dans l'article L5311-1 du code de santé publique : lorsque l'étude prévoit de comparer deux produits de santé. Les produits concernés sont : 1° *les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses utilisées en médecine, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique* ; 2° *Les produits contraceptifs et contragestifs* ; 5° *Les produits sanguins labiles* ; 6° *Les organes, tissus, cellules et produits d'origine humaine ou animale, y compris lorsqu'ils sont prélevés à l'occasion d'une intervention chirurgicale* ; 7° *Les produits cellulaires à finalité thérapeutique* ; 8° *Le lait maternel collecté, qualifié, préparé et conservé par les lactariums* ; 9° *Les produits destinés à l'entretien ou à l'application des lentilles de contact* ; 10° (Abrogé); 11° *Les procédés et appareils destinés à la désinfection des locaux et des véhicules dans les cas prévus à l'article L. 3114-1* ; 12° *Les produits thérapeutiques annexes* ; 13° (Abrogé) 14° *Les lentilles oculaires non correctrices* ; 15° *Les produits cosmétiques* ; 16° *Les micro-organismes et toxines mentionnés à l'article L. 5139-1* ; 17° *Les produits de tatouage*.
- pour un essai ne portant pas sur un produit mentionné dans l'article L5311-1 du code de santé publique : lorsque l'étude prévoit de comparer deux procédures/stratégies ne concernant ni la comparaison de médicament ou dispositif médical ni un produit de santé mentionné ci-dessus (ex : comparaison de techniques chirurgicales...).
- pour une étude de cohorte relevant d'une recherche biomédicale : lorsque l'étude prévoit un suivi des sujets et que la recherche nécessite des procédures ne faisant pas l'objet d'un consensus médical en sus de la prise en charge habituelle du patient (ex : imagerie...).
- pour une étude transversale relevant d'une recherche biomédicale : lorsque l'étude est réalisée à un moment t sur les sujets (i.e. pas de suivi) et que la recherche nécessite des procédures ne faisant pas l'objet d'un consensus médical en sus de la prise en charge habituelle du patient.
- pour une étude cas-témoin relevant d'une recherche biomédicale : lorsque l'étude prévoit de comparer deux groupes de sujets (des malades et non malades) et que la recherche nécessite des procédures ne faisant pas l'objet d'un consensus médical en sus de la prise en charge habituelle du patient.


1. Titres - Mise en forme

- Un style est prédéfini pour les titres, avec 3 niveaux hiérarchiques.

1. Titre 1

1.1. Titre 2

1.1.1. Titre 3

- Pour appliquer un format de titre, placer le curseur dans le paragraphe (ou titre) auquel vous souhaitez appliquer le format, puis choisir le format désiré
- Pour choisir un format :
 - Champ style de la barre d'outils
 - ou
 - En cliquant sur l'icône  de la barre d'outil (ou, dans le menu « **Format**\Styles et mises en forme »), un volet « Styles et mise en forme » apparaît avec les formats des titres tels que prédéfinis
- Pour modifier un format : dans le volet « **Styles et mise en forme** », positionner le curseur sur le format à modifier puis cliquer sur le clic droit


2. Numérotation des pages

- Le menu « **Affichage**\En-tête et pied de page » permet notamment d'insérer un numéro de page. L'insertion peut également être réalisée au moyen du menu « **Insertion**\Numéros de page... »
- Dans le menu « **Fichier**\Mise en page...\Disposition », en cochant l'item « **Première page différente** », le numéro n'apparaîtra pas dans la page de garde.

3. Table des matières automatique

- Le menu « **Insertion**\Référence\Tables et index ...\Table des matières » permet l'édition d'une table des matières automatique (dès lors que les titres ont été formatés comme expliqué ci-avant et que les pages ont été numérotées)
- La mise à jour de la table des matières se fait en positionnant le curseur sur l'un des items de la table et en tapant F9

4. Déplacement rapide dans le document

- En activant l'explorateur de document (icône ) un volet apparaît avec la structure hiérarchique du document permettant ainsi un déplacement rapide.